

TERRASSES, ÉTALAGES ET OCCUPATIONS DIVERSES

Vous êtes commerçant et souhaitez installer sur le domaine public une terrasse, une jardinière, un brise vent, un platelage, un chevalet, un panneau mobile, un ventilateur, un éclairage, un parasol, ou un étalage ou une rampe d'accessibilité...

VOUS SOUHAITEZ OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable dans le respect du règlement d'occupation du domaine public et du cahier des recommandations. La demande doit être transmise au service du Domaine Public à l'adresse accueildomainepublic@ville-antibes.fr pour faire l'objet d'une instruction et être présentée à la Commission Economie Locale et Valorisation du Domaine Public.



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
REPLIÉ LES DOSSIER COMPLETS MERCI S'IL VOUS PLAIT

OBJET DE LA DEMANDE ET PRIÈRE À FORMER

Terrasse
 Contre Terrasse

ÉTALAGE

Mannequin
 Jardinière
 Parasol
 Brise Vent
 Appareil
 Ciberton


Message :

- à respecter les dimensions qui ne sont éventuellement autorisées qu'après avis par la Commission Economie Locale,
- à respecter strictement le règlement d'occupation du Domaine Public,
- à acquiescer la réalisation pour l'occupation du Domaine Public,
- à appuyer cette réalisation devant l'Administration le jour de validité,
- à ne pas occuper le trottoir de manière au d'empêcher ou à gêner le passage du public à la formation de l'établissement.

Pour les autres occupations du domaine public à caractère non économique et non soumises à procédure de mise en concurrence, le demandeur doit adresser au service, un dossier complet présentant la manifestation (localisation précise, dates, horaires, contraintes.....)

Pour les occupations du domaine public soumises à procédure de mise en concurrence et déjà répertoriées par la commune (grande roue, petit train et bus touristiques, manèges, kiosques alimentaires, confiseries, food-truck, guignols...), veuillez consulter [la page concernant la réglementation de l'occupation du domaine public](#)

Pour encore plus de renseignements, téléchargez les documents ci- dessous



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes